TARIFS

Afin de garantir à tous un accès à la restauration collective, la commune de Muzillac applique une tarification modulée selon les revenus de la famille. Ainsi, le tarif est calculé en fonction du quotient familial, déterminé selon les revenus, les prestations perçues et le nombre d'enfants à charge.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les tarifs sont les suivants :

Tranches	Maternelle	Elémentaire	Collège
Quotient < 801€	3.23 €	3.34 €	3.39 €
801€ < Quotient < 1 201€	3.60 €	3.66€	3.71€
1 201€ < Quotient < 1 801 €	3.92 €	3.97 €	4.03 €
Quotient ≥ 1 801€	4.08 €	4.13 €	4.24 €
• Emission de la 1ère carte • Renouvellement du QR code	2,50 €		
Renouvellement carte	10,00 €		
Pénalité retard dossier	15,00 €		

QU'EST-CE QU'UN PAI ?

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place pour l'enfant ou l'adolescent atteint de maladie chronique (asthme, par exemple) ou d'allergie alimentaire. Il doit lui permettre de suivre une scolarité normale et d'être accueilli en collectivité.

Le PAI est un document écrit, élaboré à la demande de la famille par le directeur de l'école et le médecin scolaire à partir des données transmises par le médecin qui soigne votre enfant. Vous devez nous fournir une copie de ce document.

Si vous souhaitez mettre en place un PAI pour votre enfant, vous devez prendre contact avec le secrétariat du centre médico-scolaire au 02 97 01 63 70 ou à l'adresse : ce.cms56.vannes@ac-rennes.fr

Muzillac

RESTAURANT SCOLAIRE | FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024

Merci de compléter une fiche pour chaque enfant qui fréquentera le restaurant scolaire

Je soussigné (e), _____

demande l'inscription au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023-2024

de mon enfant :

NOM :_____

Prénom : _____

ÉTABLISSEMENT FREQUENTÉ

☐ LES POULPIKANS MATERNELLE ☐ LES POULPIKANS PRIMAIRE

☐ STE BERNADETTE MATERNELLE ☐ STE BERNADETTE PRIMAIRE

☐ COLLEGE STE THERESE

Classe : _____

PARTIE À RETOURNER AVANT LE 5 AOÛT

Mairie de Muzillac
Allée Raymond Le Duigou
56190 MUZILLAC
mairie@muzillac.fr
Tél. 02.97.41.66.25

LA FACTURATION

Elle est mensuelle et liée aux consommations réelles. Nous vous proposons plusieurs modes de règlements. Merci de cocher votre choix :

☐ **Prélèvement automatique.** Merci de fournir un RIB et le mandat SEPA dûment rempli.

☐ **Paiement en ligne :** PayFIP, la solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques est un moyen de paiement accessible 7j/7, 24h/24, des transactions sécurisées, aucune formalité préalable, accessible depuis les sites de la commune, de la communauté de communes, ou du portail Famille, et sur https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web

☐ **Par chèque bancaire ou postal,** accompagné du talon de paiement à retourner à l'adresse du Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe jointe.

☐ **En espèces** dans un bureau de tabac avec le QR code présent sur l'Avis des sommes à payer reçu du Centre des Finances Publiques : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné (e), _____

Certifie avoir lu le règlement intérieur du restaurant scolaire et m'engage à le respecter en tous points.

A : Le :

L'enfant : Le représentant :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Restauration Scolaire de la commune de Muzillac afin de gérer les inscriptions, le choix du mode de règlement, certifier la lecture et l'engagement du règlement intérieur du restaurant scolaire, mais aussi pour permettre l'optimisation du service apporté, établir des statistiques et piloter les activités du service. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public. Les données marquées par un astérisque dans le questionnaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, votre demande ne pourra pas être traitée. Le Service Restauration Scolaire est le seul destinataire des données collectées. Elles seront conservées pour une durée de 1 an. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à l'adresse suivante : communication@muzillac.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Muzillac

RESTAURANT SCOLAIRE | LES INFOS PRATIQUES

Modifier une information, consulter et payer votre facture ... vous pouvez, si vous le souhaitez, réaliser toutes ces démarches sur le portail famille.

Plus Simple !

Certaines informations sont partagées entre nos services et ceux de la Communauté de Communes Arc Sud bretagne : pour vous, **un seul dossier à renseigner dans votre espace personnel.**

Plus souple !

Le Portail Famille, accessible 24/24 h, 7/7 j.

QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

❶ Le dossier famille + la fiche enfant complétés pour les nouveaux bénéficiaires du service

❷ La fiche d'inscription au service

❸ Les informations personnelles pour calculer votre quotient familial

❹ Si vous optez pour le paiement par prélèvement, un RIB et le SEPA rempli par vos soins

PARTIE À RETOURNER AVANT LE 5 AOÛT

A LA

Mairie de Muzillac
Allée Raymond Le Duigou
56190 MUZILLAC
mairie@muzillac.fr
Tél. 02.97.41.66.25